

**CALCUL DE L'INDICE D'UTILISATION DU SOL (art. 49 OCAT)**

Marche à suivre

- Veuillez saisir les champs blancs; les champs tramés (orange) afficheront automatiquement les données adéquates.

Déductions autorisées

- Pour les bâtiments, les déductions autorisées sont celles de l'[art. 49 OCAT](#) (caves, balcons ouverts, garages, etc.). Veuillez saisir le signe moins "-"

Requérant :

Commune :

Zone :

Plan spécial :

Parcelle n° :

Surface :

+ Surface report d'indice

./. Déduction(s)\*

<input type="text"/>	m2
<input type="text"/>	m2
<input type="text"/>	m2
<b><input type="text"/></b>	<b>m2</b>

Indice min. autorisé :

soit

m2

Indice max. autorisé :

soit

m2

**Indice = surface brute de plancher utile / surface constructible de la parcelle**

Sous-sol

m2

Rez

m2

Etage

m2

Combles

m2

m2

**0.00 m2**

Indice :

Indice respecté :

**Si l'indice n'est pas compris dans les valeurs cibles admises pour la zone concernée, le projet nécessite une demande motivée de dérogation adressée au Conseil communal. Cette pièce est à joindre au dossier déposé sur l'application à l'étape Gestion des documents (rubrique "Conventions / dérogations / demandes").**